

# Les règles du jeu



Un aide-mémoire essentiel pour les employés de la Société des casinos du Québec (incluant JEL) afin de savoir ce qui est permis - ou non - en matière de jeux de hasard et d'argent en dehors du travail.

## Activités de jeux dans un casino ou un salon de jeux au Québec (incluant territoires autochtones)

\* Ces interdictions émanent de la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement et des directives émises par la Société

- ✗ Poker
- ✗ Jeux de tables
- ✗ Jeux de machines à sous
- ✗ Pari sportif aux bornes  
Mise-o-Jeu en établissements
- ✗ Autres jeux offerts dans  
tout casino ou salon de jeux
- ✓ Activités périphériques: restaurant, bar, salle de spectacle, discothèque, Arcade, achat de produit de loterie

## Activités de jeux de Loto-Québec et ses filiales à l'extérieur d'un casino ou d'un salon de jeux au Québec

- ✓ Kinzo
- ✓ Bingo
- ✓ Appareils de loterie vidéo
- ✓ Achat de produit de loterie chez un détaillant
- ✓ Jeu sur lotoquebec.com\*
- ✓ Achat de produit de loterie sur lotoquebec.com
- ✓ Pari sportif sur lotoquebec.com

## Tournois de poker et casinos bénéfiques (incluant tout bénéfice direct ou indirect)

\* La RACJ ne fournit aucun permis pour les tournois de poker. Ceux-ci sont donc considérés illégaux en dehors des établissements de jeux de Loto-Québec.

- ✗ Organisation ou participation à un tournoi de poker incluant tout bénéfice pour l'organisateur ou le participant
- ✓ Participation à un casino bénéfique détenant un permis valide de la RACJ

**Attention :** Tout manquement à ces règles peut entraîner des mesures disciplinaires, y compris le congédiement. Si vous avez des questions sur une situation particulière, n'hésitez pas à consulter votre supérieur immédiat ou votre partenaire d'affaire Talent et culture.

\* À l'exception du poker pour les employés JEL ou à moins d'en avoir été formellement interdit par votre gestionnaire